

Dossier de participation

Renouvellement du mandat des commissaires
aux comptes pour l'audit annuel obligatoire
des comptes statutaires de Handicap
International France



Table des matières

1. Description du marché	5
2. Conditions générales	6
3. Planning de l'appel d'offre	6
4. Eligibilité et Obligations.....	6
➤ Sous-traitance	8
➤ Confidentialité.....	8
5. Procédure de participation	8
➤ Présentation des candidatures (commission 1).....	8
➤ Demande de précision	8
➤ Remise des offres (commission 2).....	9
6. Critères de sélection des offres	10
➤ Commission 1.....	10
➤ Commission 2.....	11
7. Annulation de la procédure d'appel d'offres	12
8. Comment sera attribué le marché ?	13



CAC audit des comptes statutaires

Identification de l'acheteur

Nom : Handicap International France

Adresse : 138 avenue de Frères Lumière - 69371 Lyon Cedex 08

Personne responsable du marché : Sophie Fouilhé s.fouilhe@hi.org

Personne gestionnaire de la prestation: Emmanuelle Weber e.weber@hi.org

Web site: www.hi.org

Créée à Lyon en 1982, Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflit et de catastrophe.

Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leur droit fondamentaux.

Les valeurs d'HI :

Humanité

La valeur d'humanité est le socle de notre action de solidarité. Nous considérons chaque personne, sans discrimination et reconnaissons à chacun sa dignité. Notre action est empreinte de respect, de bienveillance et d'humilité.

Inclusion

Nous promovons l'inclusion de chacun dans la société et la participation de tous, dans le respect de la diversité, de l'équité et des choix de chacun. Nous reconnaissons la différence comme une richesse.

Engagement

Nous nous engageons avec détermination, enthousiasme et audace, à développer des réponses adaptées, pragmatiques et innovantes. Nous agissons et mobilisons autour de nous pour combattre les injustices.

Intégrité

Nous agissons de manière indépendante, professionnelle, désintéressée et transparente.



CAC audit des comptes statutaires

L'organisation HI regroupe une Fédération, créée en 2009, une fondation et huit associations nationales : l'association française, fondatrice du réseau en 1982 et reconnue d'utilité publique, et les associations qui se sont ensuite constituées en Belgique (1986), en Suisse (1996), au Luxembourg (1997), en Allemagne (1998), au Royaume-Uni (1999), au Canada (2003) et aux États-Unis (2006).

La Fédération est chargée de la mise en œuvre exclusive des missions sociales du réseau dans une soixantaine de pays, sous les noms « Humanité & Inclusion » ou « Handicap International » ou « Atlas Logistique », selon les pays.

Les associations nationales s'appellent « Handicap International » dans les pays d'Europe continentale (France, Allemagne, Suisse, Belgique et Luxembourg) et « Humanité & Inclusion » au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les Associations Nationales participent à la gouvernance fédérale et assurent des actions de communication, de mobilisation et de collecte de fonds auprès de leurs publics.

L'association française Handicap International France (ci-après HI France) contribue au financement de la Fédération et de ses programmes, via l'affectation des fonds privés issus de sa collecte auprès du grand public et via des financements des bailleurs de fonds publics français.

L'association française porte les combats de l'organisation auprès du grand public, des organismes pairs et des institutions, par des actions de communication, de sensibilisation et de plaidoyer en France. Elle assume également la responsabilité de la collecte des ressources financières participant à la mise en œuvre de la mission sociale commune. Elle demeure le lien exclusif avec les donateurs français et est responsable de la bonne utilisation des dons qu'ils lui confient. En raison du volume de sa collecte de fonds, l'association française occupe une place prépondérante dans la gouvernance de la Fédération.

L'association française est reconnue d'utilité publique et fait appel à la générosité du public. Elle est donc soumise à la publication d'un CER légal.



CAC audit des comptes statutaires

En quelques notions, HI France c'est :

- 63 salariés (ETP)
- 43 M€ collectés auprès du public,
- 9 M€ de financements institutionnels

Un total bilan de 10 M€ et un total Compte d'Emplois des Ressources (CER) de 53 M€.

Une partie des activités est fiscalisée.

Le Conseil d'Administration à date est composé de la façon suivante :

Bureau : 3 membres

Membres : 11 personnes ayant voix délibérative, dont les membres du bureau

HI France contribue à hauteur de 30% des ressources totales de la Fédération

Pour plus d'informations, se reporter au site internet. Les rapports d'activité et financiers sont téléchargeables en suivant les liens ci-dessous :

https://handicap-international.fr/sn_uploads/pdf/RA2017-France-Focus.pdf

<https://handicap-international.fr/fr/transparence-financiere-rapports-d-activite>

Les comptes annuels 2017 sont disponibles en téléchargement libre au lien suivant :

https://handicap-international.fr/sn_uploads/pdf/comptescertifies_hi-france-2017.pdf



CAC audit des comptes statutaires

1. Description du marché

Le présent appel à candidatures a pour objet la désignation des Commissaires aux Comptes d'HI France et de leur suppléant pour l'audit annuel obligatoire des comptes statutaires, à partir de l'exercice comptable 2019 (01/01/2019 – 31/12/2019) et pour 6 exercices (jusqu'à 2024 compris).

Les livrables attendus seront les suivants :

- Intervention intérimaire
 - Revue du processus budgétaire et revue analytique semestrielle
 - Analyse des évolutions relatives à l'organisation comptable et au contrôle interne
 - Intervention de spécialistes en système d'information
- Validation des éléments de clôture en amont du CA
- Réunion de restitution suite aux audits semestriels et annuels
- Validation des plaquettes des comptes
- Audit des processus et des systèmes d'information
- Intervention en CA dans le cadre :
 - des budgets de référence et ajusté semestriel
 - des arrêtés des comptes semestriels et annuels
- Attestation des fonds affectés
- Audit des comptes, final
- Diligences spécifiques et préparation des rapports

Conditions économiques :

Le mandat sera donné pour une durée de 6 ans, pour les exercices 2019 à 2024. A ce terme, le mandat prendra fin sans qu'il y ait la nécessité pour HI France de réaliser toute forme de dénonciation.

La facturation sera faite en fonction de l'avancement des travaux, sur la base de demandes d'acomptes sur honoraires puis d'un solde final à la remise des rapports.

Adresses de réalisation du marché :

138 avenue de Frères Lumière - 69371 Lyon Cedex 08

Ce mandat sera validé par l'Assemblée Générale de Juin 2019 et entrera en vigueur au titre de l'exercice comptable 2019.



2. Conditions générales

En soumettant une candidature, le soumissionnaire accepte la totalité des conditions spécifiques et générales de ce cahier des charges comme étant la seule procédure de passation de marché, quelles que soient ses propres conditions, auxquelles il renonce par la présente.

Les soumissionnaires doivent examiner attentivement et respecter toutes les instructions, formulaires, clauses et spécifications mentionnés dans ce dossier d'appel à candidatures.

La soumission d'une candidature ne contenant pas toutes les informations et documents demandés avant la date limite indiquée pourra entraîner le refus de la candidature en question.

3. Planning de l'appel d'offre

Date de publication : 18/04/2019

Date de soumission des éléments pour la commission 1 : 30/04/2019 à 12h00

Date de transmission du dossier de l'appel d'offres pour les candidats ayant été retenus suite à la commission 1 : 03/05/2019

Date limite de réception des demandes de précision: 10/05/2019 à 18h00

Date limite de réception des offres : 21/05/2019 à 18h00

Date limite d'attribution du marché : au plus tard le 30/06/2019

4. Eligibilité et Obligations

Le soumissionnaire devra être une personne morale revêtant une forme commerciale représentée par une personne physique. Il devra répondre aux obligations encadrant l'exercice de la profession (articles L. 820-1 et suivants du Code de commerce) et notamment être habilité à exercer la profession de commissaire aux comptes (justificatif de l'inscription de l'entité postulante et son représentant auprès de la Compagnie Nationale des



CAC audit des comptes statutaires

Commissaires aux Comptes en tant qu'entité de commissariat aux comptes et de commissaires aux comptes inscrits).

Cependant, certains critères seront motifs d'exclusion de candidature.

Critères d'exclusion :

Les candidats ou soumissionnaires ne devront répondre à aucun des cas suivants :

- être en état ou faire l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de redressement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou se trouver dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue dans les législations ou réglementations nationales.
- faire l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle.
- avoir commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier.
- ne pas avoir rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter.
- avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers des Communautés.
- suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financée par le budget communautaire, avoir été déclaré en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

Le mandat ne sera pas attribué aux candidats ou aux soumissionnaires qui, pendant la procédure de passation de marchés :

- se trouvent en situation de conflit d'intérêt
- se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'organisation humanitaire pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

En retournant les présentes instructions de participation paraphées et signées, les soumissionnaires affirment qu'ils ne sont pas dans une ou plusieurs des situations mentionnées ci-dessus et consentent à faire parvenir à HI France, dans les sept (7) jours calendaires suivant la réception de la requête de HI France, tout document additionnel que HI France jugera nécessaire pour assurer ses vérifications.



CAC audit des comptes statutaires

➤ **Sous-traitance**

Le prestataire ne pourra pas faire appel à la sous-traitance pour la réalisation de cette prestation.

➤ **Confidentialité**

En application de son obligation de confidentialité, le soumissionnaire s'engage à utiliser les documents fournis par HI France uniquement pour l'établissement de son offre et pour l'exécution de l'éventuel marché en résultant ; de même, il s'engage à ne diffuser à des tiers aucun document, ni toute autre information reçue de HI France, sans l'autorisation écrite et préalable de HI France.

Ces conditions s'appliquent dès réception du dossier de consultation, et pour une durée de cinq (5) ans.

5. Procédure de participation

➤ **Présentation des candidatures (commission 1)**

Le dossier d'appel à candidatures (commission 1) est constitué des documents suivants :

- le présent dossier de participation paraphé et signé
- le formulaire de candidature transmis complété
- justification de l'inscription sur la liste prévue aux articles L 822-1 du code de commerce / certificat d'inscription à une compagnie régionale des commissaires aux comptes
- tout document pertinent à porter à notre connaissance

➤ **Demande de précision**

Si HI France, de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'un candidat, ajoute ou clarifie des informations au dossier d'appel à candidatures, ces informations seront envoyées par écrit et partagées en même temps avec tous les autres soumissionnaires.

La date limite de réception des demandes de précision chez HI France est le : 10/05/2019. Ces demandes seront à adresser par mail à s.vignes-tourneret@hi.org.



CAC audit des comptes statutaires

➤ **Remise des offres (commission 2)**

Les candidats sélectionnés à l'issue de la commission 1 se verront transmettre le dossier d'appel d'offres (cahier des charges).

Les soumissionnaires devront remettre leur dossier au format papier sous pli fermé. Les soumissionnaires seront exclus de la procédure d'attribution du marché si leur offre est reçue après la date limite de réception des offres pour le 21/05/2019 à 18h00.

Un dossier en format numérique devra être joint grâce à un support USB qui pourra être restitué sur demande ou envoyé à la personne gestionnaire de la prestation le 21/05/2019 à 18h00 (uniquement ce jour).

Les soumissionnaires seront invités à transmettre leur meilleure proposition technique et commerciale qui respectera impérativement les éléments du cahier des charges en proposant, entre autres, une méthodologie, une grille tarifaire, ainsi que tout autre élément qui sera jugé utile à l'appréciation de l'offre.

La proposition devra être co-signée par le Commissaire aux comptes titulaire et son suppléant marquant ainsi l'accord de ce dernier sur la mission et ses conditions d'exercice.

L'offre établie par les soumissionnaires, sous la forme d'un projet de lettre de mission, pourra comporter les informations suivantes :

- Durée et fréquence des interventions proposées,
- Composition de l'équipe qui interviendra (nombre, qualité, taux horaires),
- Liste des travaux et procédures d'audit envisagés,
- Composition et estimation horaires des différentes phases de la mission (planification, intervention intérimaire, intervention finale, diligence de commissariat aux comptes, organisation et gestion de la mission...), détaillées par intervenant.
- Responsabilités de la Direction, des auditeurs.

Au regard des travaux et du temps nécessaire à la mise en œuvre de la mission, la lettre de mission précisera les honoraires forfaitaires hors-taxes dus au titre de la première année et les conditions de révision des honoraires pour les années suivantes.

HI France transmettra :

- les conditions générales d'achat,
- les bonnes pratiques commerciales,
- le code de conduite et
- le cahier des charges.



CAC audit des comptes statutaires

Ces documents devront être remis en même temps que l'offre ; le cahier des charges devant être paraphé et signé.

Validité de l'offre : les offres des soumissionnaires doivent être valables trois (3) mois calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

Modification ou retrait des offres : Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par une notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date. Les retraits seront fermes et définitifs et mettront fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

Coûts de préparation des offres : Aucun des frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre n'est remboursable. Tous ces coûts seront uniquement à sa charge.

6. Critères de sélection des offres

➤ Commission 1

Les offres seront sélectionnées selon les informations contenues dans le formulaire de candidature et les documents à joindre. Chaque soumissionnaire peut également inclure tous les documents qu'il souhaite.

Les critères de sélection seront : niveau d'expérience, viabilité financière, aptitude à s'adapter aux contraintes des activités de HI France, références client dans le secteur associatif humanitaire (langue de travail, structure de l'entreprise), niveau et volume d'activité, implantation/représentation sur Lyon.

Les entreprises qui satisferont au mieux les critères de sélection décrits ci-dessus, après délibération de la commission 1, recevront le 3 Mai 2019 le cahier des charges complet.

Les candidats retenus à l'issue de la commission 1 seront également invités à une réunion de présentation, d'échange et de réponses aux questions qui auront été transmises avant le 10 Mai 2019. Cette réunion se tiendra dans les locaux de HI France, le 15 mai 2019 et sera accessible par Skype. Les questions et points à préciser devront être soumis par mail à s.vignes-tourneret@hi.org avant le 10 mai 2019 18h00.



CAC audit des comptes statutaires

➤ **Commission 2**

HI France se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter toute proposition ou cotation à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu'il considère comme avantageuse. HI France n'est pas tenu d'accepter les prix les plus bas ni aucune proposition. Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l'appel d'offres.

HI France se réserve le droit d'établir une liste de fournisseurs présélectionnés. Des discussions plus poussées ainsi qu'un dialogue compétitif pourront ensuite être menés avec les fournisseurs présélectionnés.

L'ouverture et l'évaluation des offres ont pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides.

L'évaluation ultérieure des offres sera effectuée à Lyon, par un comité d'évaluation composé d'administrateurs de HI France et de représentants de l'équipe finances.

Le mandat sera attribué à l'offre qui sera à la fois conforme techniquement et administrativement et la plus avantageuse sur le plan économique, si l'on tient compte de la qualité des services offerts et du prix de l'offre.

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le comité d'évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d'apporter sous 48 heures des clarifications concernant leur offre, sans qu'ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance de l'offre proposée ou faussant la compétition.

Tout soumissionnaire qui tenterait d'influencer le comité d'évaluation dans le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, d'obtenir des informations sur l'avancement du processus ou d'influencer HI France dans sa décision concernant l'attribution du mandat verrait son offre immédiatement rejetée. Aucune excuse ne sera acceptée pour les soumissions d'offres tardives. Les offres qui arriveront trop tard seront rejetées sans être évaluées.



7. Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires en seront informés par HI France.

Si la procédure d'appel d'offres est annulée avant qu'aucune enveloppe extérieure n'ait été ouverte, les enveloppes scellées seront renvoyées, non ouvertes, aux soumissionnaires.

Une annulation peut se produire quand :

1. La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, à savoir quand HI France n'a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible ;
5. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

HI France ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d'annulation d'un appel d'offres), même si HI France a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.

La publication d'un avis d'achat n'engage pas HI France à mettre en application le programme ou le projet annoncé.



CAC audit des comptes statutaires

8. Comment sera attribué le marché ?

L'attribution du marché sera faite sur la suite de la candidature présentant le meilleur compromis qualité/prix/délai en fonction des besoins définis dans l'appel d'offres.

HI France évaluera les offres en coût total.

Par ce document, HI France détient la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les offres ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires.

Date :

Lieu :

Nom :

Fonction :

Signature précédée de la mention « lu et approuvée » et cachet de l'entreprise :